



SOMMAIRE
DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
LORS DE SA 81^{ème} SESSION

(Rome, 24-25 septembre 2002)

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé par le Secrétariat.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'activité de l'Institut

Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général concernant l'activité de l'Institut en 2002 et a recommandé que la Session spéciale de réflexion adopte un projet de Résolution.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice Présidents du Conseil de Direction

Le Conseil a nommé M. R. Loewe premier Vice-Président et M. Blunn deuxième Vice-Président jusqu'à sa 82^{ème} session.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipements mobiles

Le Conseil de Direction a pris acte avec satisfaction du succès de la Conférence diplomatique du Cap et a exprimé ses remerciements particuliers au Gouvernement sud africain pour l'accueil généreux réservé à la Conférence, à Mme Trahan pour avoir ouvert la Conférence au nom d'UNIDROIT ainsi qu'à Sir Roy Goode, au Secrétariat (en particulier à M. Stanford) et à M. Jeffrey Wool pour leurs efforts constants. Il a également pris note avec satisfaction de la fructueuse coopération entre UNIDROIT et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) qui avait caractérisé le processus de consultation intergouvernementale en ce qui concerne la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

Le Conseil de Direction a pris acte avec une satisfaction toute particulière du fait que l'on ait conféré à UNIDROIT, pour la première fois de son histoire, les fonctions de dépositaire en vertu de la Convention et du Protocole aéronautique. Il a en même temps reconnu les implications importantes que cette décision avait pour l'allocation future des ressources humaines et budgétaires de l'Institut et la détermination des priorités. Vues les importantes responsabilités découlant en droit international de cette décision, le Conseil a recommandé que l'on accorde la plus grande priorité à l'exercice de ces fonctions et qu'un poste soit spécifiquement prévu au budget ainsi que les fonds pour le logiciel nécessaire. Il a de plus instamment demandé aux futurs Etats contractants des instruments du Cap de s'assurer que les déclarations faites en application de ces instruments soient soumises dans l'une des deux langues de travail de l'Institut.

Le Conseil de Direction a salué l'énorme travail de Sir Roy Goode pour le Commentaire officiel qu'il avait préparé sur la Convention et le Protocole aéronautique à la demande de la Conférence du Cap. Après avoir pris note du fait qu'il avait transmis son Commentaire officiel tel que révisé à la lumière de la procédure de consultation prévue par la Résolution n°5 adoptée par

cette Conférence aux Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OACI, le Conseil a approuvé sa transmission à tous les Etats ayant participé à la négociation et aux observateurs participants conformément à la Résolution susmentionnée. Il a aussi autorisé le Secrétariat à distribuer le Commentaire officiel à un prix commercial et à en céder le profit qui pourrait être réalisé sur ces ventes, après couverture des dépenses d'impression et de distribution, au bénéfice de la Fondation d'UNIDROIT.

Le Conseil de Direction a pris note des importantes ressources budgétaires et humaines que le Secrétariat devrait consacrer au cours de l'année à venir pour transcrire et mettre au point les Actes de la Conférence diplomatique du Cap.

Le Conseil de Direction a noté la proposition du Secrétaire Général visant à ce que l'on examine l'implication d'UNIDROIT dans un programme de séminaires destinés à familiariser les constructeurs, les financiers et les utilisateurs de matériel d'équipement aéronautique avec les instruments du Cap et visant à y conformer la pratique contractuelle aéronautique. Il a indiqué qu'une telle implication devrait être subordonnée à la condition que le contenu d'un tel programme reste neutre et que les Gouvernements membres et/ou les sources privées soient disposés à fournir le financement nécessaire.

Le Conseil de Direction a pris acte avec satisfaction des progrès accomplis concernant l'avant-projet de Protocole à la Convention portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire, tout en reconnaissant l'urgente nécessité d'organiser un programme de séminaires régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine destinés à approfondir et élargir la connaissance par les pays de ces régions des avantages pouvant résulter de l'adoption du futur Protocole ferroviaire. A cet égard, il a noté avec satisfaction l'aimable offre de M. Maher Wahed d'organiser un séminaire en Egypte.

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès accomplis en ce qui concerne l'avant-projet de Protocole à la Convention portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et a insisté sur l'importance que les conditions soient réunies pour qu'une première session d'un Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux puisse avoir lieu en 2003. Il a en conséquence été décidé que les membres du Conseil devraient faire tout ce qui était en leur pouvoir pour donner suite dans leur pays, avec une certaine urgence, à la demande de recherche de sponsors pour le Groupe de travail spatial inscrite dans la Résolution (80)1 adoptée par le Conseil de Direction lors de sa session précédente.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Le franchisage

Le Conseil a décidé d'accepter la recommandation du Sous-comité sur le franchisage et d'approuver la Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise avec la précision que la Loi type et le Rapport explicatif avaient été préparés par un Comité d'experts gouvernementaux convoqué par UNIDROIT.

Point No. 6 de l'ordre du jour: Les Principes relatifs aux contrats de commerce international

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et les membres du Conseil de Direction concernant les nombreuses façons dont les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international étaient utilisés dans le monde et était confiant sur le fait que le Groupe de travail pourrait terminer ses travaux de façon satisfaisante.

Point No. 7 de l'ordre du jour: Les principes et règles de procédure civile transnationale

Le Conseil a pris note de l'état actuel des travaux du Comité d'étude conjoint ALI/UNIDROIT chargé d'élaborer des Principes et Règles de procédure civile transnationale et a demandé au Secrétariat de faire circuler le projet de Principes et de Règles une fois terminé par le Comité

d'étude suffisamment à l'avance pour que le Conseil puisse l'étudier de façon approfondie au cours d'une session future.

Point No. 8 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

Le Conseil a pris note avec satisfaction des informations données par le Président du Comité d'étude restreint et le Secrétariat concernant la première session du Comité d'étude ainsi que sur le calendrier des travaux.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Les règles uniformes applicables aux transports

Le Conseil a pris note des développements sur ce sujet depuis sa dernière session concernant l'élaboration d'un Protocole EDI à la Convention de Genève de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (C.M.R.).

Point No. 10 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre et promotion des Conventions d'UNIDROIT

Le Conseil a pris note des développements depuis sa dernière session concernant les ratifications et la mise en œuvre des Conventions d'UNIDROIT.

Point No. 11 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et a approuvé le rapport du Sous-comité du Conseil sur les bourses.

Point No. 12 de l'ordre du jour: Revue de droit uniforme et autres publications

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations données sur ce sujet.

Point No. 13 de l'ordre du jour: Le Site d'UNIDROIT sur Internet et les bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des travaux menés sur le site Internet et de l'augmentation du nombre des bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT.

Point No. 14 de l'ordre du jour: Base de données sur le droit uniforme

Le Conseil a pris note avec satisfaction des développements concernant la base de données sur le droit uniforme (UNILAW).

Point No. 15 de l'ordre du jour: Etat de la bibliothèque

Le Conseil a pris note des développements concernant l'informatisation du catalogue de la Bibliothèque ainsi que l'augmentation des ouvrages.

Point No. 16 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2003

Le Conseil a demandé que le budget soit modifié afin de couvrir aussi les dépenses auxquelles il devra faire face en tant que dépositaire de la Convention et du Protocole du Cap, en premier lieu le salaire d'un employé à plein temps ainsi qu'un logiciel *ad hoc*.

Point No. 17 de l'ordre du jour: Révision du Statut organique d'UNIDROIT

Le Conseil a pris note des développements concernant les négociations avec les autorités italiennes à propos de la modification suggérée de la contribution italienne au budget d'UNIDROIT.

Point No. 18 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut

Le Conseil a décidé de nommer MM. Ewan McKendrick (Royaume-Uni) et Gainan Avilov (Fédération de Russie) correspondants de l'Institut.

Point No. 19 de l'ordre du jour: La Fondation de droit uniforme

Le Conseil a pris note des développements administratifs prévus concernant la Fondation de droit uniforme.

Point No. 20 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 82^{ème} session du Conseil de Direction

Le Conseil a décidé de tenir sa 82^{ème} session du 26 au 28 mai 2003 au siège de l'Institut à Rome.

Point No. 21 de l'ordre du jour: Divers

Le Conseil a décidé de renouveler le mandat du Secrétaire Général pour un second mandat expirant le 31 août 2008.

Point spécial de l'ordre du jour – Préparation de la session informelle ("de réflexion") du 26 septembre 2002

Le Conseil a décidé de s'engager de façon active dans une discussion approfondie avec les Gouvernements sur les points indiqués. Il a indiqué que la session spéciale qui aurait lieu le lendemain ne serait que le point de départ de l'examen de politique à long terme.